

# Les Pilotis ASBL

Maisons de vie communautaire adaptées  
aux personnes en situation de handicap  
mental de grande dépendance

Soutenons leur besoin d'habitats inclusifs et solidaires



LES PILOTIS



J'habite dans ma maison

# Table des matières

I.	J'habite dans ma maison	3
II.	Les orientations du projet	4
III.	Une alternative de logement inclusif	5
IV.	Les Maisons	6
V.	Financement : sources, gestion et besoins	8
VI.	Suivi du projet et communication	11
VII.	Équipe et contacts	12



# I. J'habite dans ma maison

En Région bruxelloise, de nombreuses **personnes adultes en situation de handicap mental de grande dépendance** sont sans solution de logement adapté à leurs besoins.

L'ASBL Les Pilotis propose, depuis 2006, une **formule de logement originale** qui répond à cette situation problématique à travers la création, sur le territoire régional bruxellois, de **maisons communautaires et adaptées**, sur le modèle de colocations classiques de 7 et 8 personnes. L'objectif principal de notre ASBL est d'assurer un accompagnement **individualisé et personnalisé** optimal, facilitant **l'autodétermination et l'inclusion**, comme le demande la Convention des Droits des Personnes Handicapées de l'ONU (2009).

Ces Habitants ont **de 18 à 35 ans** lors de leur entrée dans leur Maison. Celle-ci est leur **domicile** et le **lieu de vie** dans lequel ils peuvent **évoluer** et **s'épanouir**.

Des études démontrent que ce type de logement à caractère familial, associé à un accompagnement individualisé et personnalisé, augmente la qualité de vie des personnes en situation de handicap mental de grande dépendance et facilite leur **épanouissement**. Par exemple, en plus des progrès notés dans tous les domaines de la vie quotidienne, nous avons constaté une **diminution des troubles du comportement** chez les Habitants qui en présentaient pourtant depuis l'enfance.

Grande dépendance ne signifie pas absence d'autonomie. L'adaptation de l'environnement aux spécificités des personnes leur permet d'**optimiser leurs capacités et de développer leurs compétences**. Cette adaptation se fait, entre autre, par l'aménagement de la Maison et par des moyens de communication spécifiques.

L'autonomie, c'est aussi **faire des choix**. L'Habitant est **l'acteur principal de son projet de vie, qui se veut personnalisé et individualisé**. Celui-ci est élaboré prioritairement en fonction de ses attentes et de ce qu'il exprime, en collaboration avec ses différents piliers (Les Pilotis, ses proches, son Centre de jour, son réseau médical et paramédical, etc.) et sur la base d'échelles reconnues d'évaluation de la qualité de vie des personnes en situation de handicap.



## II. Les orientations du projet



Notre projet s'est construit autour de l'expérience de ses fondateurs, parents et professionnels du secteur, ainsi qu'à partir de modèles théoriques et pratiques validés. Depuis ses débuts, les actions de notre ASBL s'articulent autour de trois grands axes :

### 1. La vie communautaire

Souvent isolées, les personnes en situation de handicap et leur famille pré-tendent à davantage de solidarité.

> **Notre objectif** : que les Habitants vivent réellement ensemble, en partageant les bons comme les moins bons moments, en se soutenant et en s'entraidant les uns les autres.

### 2. L'individualisation de l'accompagnement

Chaque Habitant a droit à la prise en compte de ses spécificités, de ses envies et de ses besoins. L'adaptation à chaque Habitant se fait, entre autres, par l'aménagement de la maison, par l'accompagnement individuel et par des moyens de communication spécifiques. L'ensemble des professionnels et des volontaires des Pilotis travaille avec et pour l'Habitant à la construction de son projet de vie, sur base d'observations et d'entretiens réguliers.

> **Notre objectif** : favoriser l'autonomie et l'autodétermination !

### 3. L'inclusion dans la société

Accompagnés par Les Pilotis, leurs proches et leur réseau, les Habitants choisissent leur mode de vie et les personnes avec qui ils souhaitent s'installer et s'épanouir.

> **Notre objectif** : qu'ils bénéficient du droit de choisir leur logement et soient reconnus comme citoyens à part entière !

La Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées de l'ONU, rédigée en 2006 et ratifiée par la Belgique en 2009, a confirmé les orientations soutenues par notre ASBL.



### III. Une alternative de logement inclusif



Le projet de l'ASBL Les Pilotis se positionne comme la concrétisation crédible d'une offre de logement encore trop peu diversifiée.

Nous nous inscrivons dans la vision d'**inclusion** de la personne en situation de handicap dans la société, que soutiennent l'**ONU** et la **Constitution belge** :

« **Les États veillent (i) à ce que les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où, et avec qui, elles vont vivre et (ii) à ce qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier** ».

(Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, approuvée par la loi belge du 13 mai 2009 et ratifiée par l'Union européenne le 5 janvier 2011)

« **Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris à des aménagements raisonnables** ».

(nouvel article 22ter de la Constitution belge, introduit le 12 mars 2021)

L'article 22ter de la Constitution belge impose en outre des **obligations positives** aux pouvoirs publics : chaque législateur, fédéral, régional ou communautaire est tenu, dans son champ de compétences, de mettre en œuvre le droit constitutionnel de pleine inclusion des personnes en situation de handicap.

Ces **obligations juridiques contraignantes** pour les pouvoirs publics signifient notamment que la personne en situation de handicap doit se voir offrir la possibilité de mener une **vie « normale »** avec le soutien **adapté à ses besoins** et de la mener dans un **environnement ordinaire** en étant, au même titre que ses voisins, **incluse dans le quartier** où elle habite. Désormais, l'inclusion ne concerne plus seulement les transports, l'école ou l'emploi, mais tous les domaines de la vie des personnes en situation de handicap, y compris le choix du lieu d'habitation, de services et d'aides spécialisés.

Par ses actions, l'ASBL Les Pilotis permet à chaque Habitant de vivre l'inclusion selon ses envies, besoins et capacités.

#### **Les Pilotis, un projet qui s'inscrit depuis 2006 dans un mouvement de transition éco-citoyenne**

Notre ASBL démontre, au travers de la réalisation au quotidien de son projet initial, que d'autres pratiques peuvent émerger et perdurer. Que ce soit par l'**application réelle et mesurée du principe d'Inclusion**, à travers des **habitats à taille humaine** et ouverts sur le Monde et ses habitants, comme par des **pratiques écologiques et solidaires**, le modèle défendu démontre au quotidien sa plus-value pour l'ensemble de la société.



## IV. Les Maisons

### A. La Maison Orban



La Maison est située **avenue Orban 94 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre**. Elle a ouvert ses portes en **septembre 2014**.

Cette maison est mise à la disposition de notre ASBL par le Collège des **Bourgmestre et Échevins de la commune de Woluwe-Saint-Pierre**. Nous bénéficions d'une convention d'occupation de 40 années. Notre ASBL a assumé la charge financière des travaux de rénovation de la Maison.

Le **coût de ces travaux**, création d'un ascenseur comprise, a été de **590.000 euros**.

Ce logement accueille **huit personnes en situation de handicap mental et/ou physique**.

Chaque Habitant a **sa propre chambre** et partage les espaces communs avec les sept autres. Les **pièces communes** de la maison et le **jardin** sont aménagés pour permettre aux Habitants de recevoir toutes les personnes qu'ils souhaitent inviter.

### B. La Villa Mathine

La Villa Mathine est située **rue du Bourgmestre 13 à 1050 Ixelles**. Elle a ouvert ses portes en **septembre 2018**. Cette maison, acquise par la Fondation d'utilité publique Albert et Lydia Demuyter, est mise à la disposition de notre ASBL pour une durée de 60 ans.

**Des transformations et aménagements très importants, également financés par la fondation Demuyter**, ont été réalisés dans une perspective d'une vie entière d'adulte, avec toutes les situations qui peuvent se présenter sur une si longue période (vieillesse, maladie, accident, rencontre...).

Ce logement accueille **sept personnes en situation de handicap mental et/ou physique**. Elles occupent le rez-de-chaussée, les deux étages et une partie de l'entresol.

Chaque Habitant dispose de **sa propre chambre**, des **pièces communes** et du **jardin**. Chacun de ces espaces est aménagé de telle sorte que l'Habitant s'y sente bien et puisse recevoir toutes les personnes qu'il souhaite inviter.

Cette maison est aussi le **siège social de l'association**. L'entresol est divisé en deux parties. Cela permet, grâce à une entrée séparée, d'accueillir les bureaux des Pilotis. Des espaces de travail et de réunion sont occupés quotidiennement par l'équipe de gestion, composée de la co-direction et des collaboratrices administratives



# V. Financement : sources, gestion et besoins

## A. Financement de l'ASBL : un modèle à trois entrées

Notre ASBL, depuis ses débuts, fonctionne sur la base de trois sources de financement :

- Subvention de la COCOF (en initiative puis dans le cadre d'un agrément) ;
- Postes « ACS » subventionnés par Actiris ;
- Fonds propres.

## B. Gestion comptable

De manière à maintenir et renforcer l'efficacité de notre gestion comptable, nous travaillons sur la base de **procédures comptables** strictes.

Nous utilisons un **programme comptable** qui nous permet de tenir une comptabilité en partie double et une comptabilité analytique. Les comptes annuels de notre ASBL font l'objet d'un **contrôle annuel** par un **réviseur d'entreprise** externe.

Conformément à la loi, nos comptes sont déposés chaque année au greffe du tribunal de commerce. Nos derniers **comptes annuels** sont disponibles sur demande.



## C. Décalage entre subventions et fonctionnement

Notre projet comporte des **spécificités** que nous considérons comme essentielles au plein épanouissement et au développement de nos Habitants :

- nous sommes « **multi-sites** » (actuellement, deux maisons) pour assurer un habitat à dimension familiale ;
- nous accueillons des personnes en situation de handicap de **grande dépendance** ;
- pour assurer l'**accompagnement personnalisé** à la base de notre projet, nous avons un **taux d'encadrement professionnel plus élevé** que ce qui est prévu dans la réglementation actuellement en vigueur ;
- nous veillons, partout où cela est possible, à nous inscrire dans le mouvement de **transition** écologique (transports, alimentation, hygiène, ...).

*Nous souhaitons que ces spécificités soient davantage assumées par les pouvoirs publics. Nous travaillons en partenariat avec le secteur pour faire évoluer la législation et faire appliquer le Décret Inclusion à travers un arrêté d'exécution retravaillé.*

Ces spécificités ont un **coût** qui n'est malheureusement pas couvert dans son entièreté par les subventions des pouvoirs publics. Nous devons donc **chaque année** couvrir ce différentiel par une recherche de fonds complémentaires.

C'est pourquoi nous sommes en **recherche de soutiens privés**.

Ces soutiens revêtent une **importance capitale**, à la fois pour le **quotidien** des Habitants et pour assurer la **pérennité** de notre ASBL. Sans ce complément, nous ne pourrions fonctionner sur deux unités de vie avec de petites communautés d'Habitants et nous ne pourrions maintenir l'accompagnement individualisé et personnalisé actuellement proposé.



## D. Comment nous soutenir ?

Il existe plusieurs formes de soutien, simples et avantageuses car vous bénéficiez de la **déductibilité fiscale** :

- **Faites un don à notre ASBL.**  
Sous forme de virement ponctuel ou d'ordre permanent, qu'il soit régulier ou non, votre don permettra d'améliorer le quotidien des Habitants.
- **Réalisez une cagnotte.**  
Vous avez la possibilité d'associer un événement privé (mariage, naissance, anniversaire, etc.) à notre projet en créant une cagnotte libre de participation.
- **Planifiez une donation ou un legs.**  
Dans une perspective à plus long terme, nous cherchons à bénéficier de donations et de legs, ou de « legs en duo », cela dans l'objectif d'assurer la pérennité de l'ASBL et donc, de garantir aux Habitants une vie dans une maison à dimension familiale et un accompagnement individualisé et personnalisé pour toute la durée de leur vie.
- **Soutenez un projet en particulier.**  
Régulièrement, l'ASBL doit réaliser des travaux, investir dans du matériel adapté, organiser des séjours pour les Habitants... Pour faire face à ces dépenses, nous cherchons des sponsors, qu'ils soient des particuliers, des sociétés ou des fondations.
- **Devenez ambassadeur des Pilotis.**  
Vous pouvez parler de notre projet à votre entourage, privé et professionnel, pour nous faire connaître et pour sensibiliser le plus grand nombre à notre cause.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contacter pour toute proposition et question.

### BON À SAVOIR :

**Les dons de 40 euros/an minimum**, faits à l'ASBL Les Pilotis sur le compte Triodos BE02-5230-8022-5240 avec la mention « DON », donnent droit à une **attestation fiscale** : en plus de contribuer activement à la bonne santé de notre ASBL et de ses Habitants, vous bénéficiez donc d'une exonération fiscale.

**Merci d'avance  
pour votre soutien !**



## VI. Suivi du projet et communication



L'évolution de l'ASBL Les Pilotis, et des « Maison Orban » et « Villa Mathine », peut être suivie sur :

- notre site web: [www.lespilotis.be](http://www.lespilotis.be)
- notre page Facebook : [www.facebook.com/LesAmisDesPilotis](https://www.facebook.com/LesAmisDesPilotis)

Nos donateurs, sponsors et sympathisants sont également informés de l'évolution de l'ASBL à travers le **Flash-Info**, une newsletter que nous envoyons périodiquement.

Si des donateurs privés, tels que des fondations ou des sponsors, le souhaitent, une **mention expresse de leur soutien** peut être faite dans des **communications émises par notre ASBL** (site web, Flash-Info, brochures, événements, etc.)

Notre ASBL fait aussi régulièrement l'**objet d'études, d'articles, d'interviews** ; est invitée à des **colloques et séminaires** et soutient de nouveaux projets d'habitations inclusives qui s'inspirent de son mode de fonctionnement.

- Une **étude et un guide sur l'offre de logement inclusif** ont été publiés par la **Fondation Roi Baudouin** en avril 2017, qui font référence au projet Les Pilotis.
- En 2019, notre ASBL a également participé à deux journées au **Parlement francophone bruxellois** sur la question du logement des adultes en situation de handicap mental de grande dépendance.

Les **rapports d'activités** détaillés de notre ASBL, rédigés et diffusés chaque année, sont disponibles sur notre site internet et/ou sur demande.



# [www.lespilotis.be](http://www.lespilotis.be)

## VII. Équipe et contacts

L'ASBL Les Pilotis a été fondée par une équipe de bénévoles et grâce à des fonds privés.

L'ASBL s'est progressivement développée grâce aux subventions publiques. Parallèlement, l'équipe s'est étoffée et s'est professionnalisée au fur et à mesure des années. Aujourd'hui, nous comptons sur une équipe de 29 professionnels aux diplômes et compétences variés, sur un conseil d'administration de 4 personnes bénévoles et sur un vaste réseau d'amis et soutiens volontaires pour mener à bien les missions de l'ASBL.

Nous avons opté pour une gestion participative où chaque acteur a la possibilité de s'approprier le projet et d'en tirer un épanouissement personnel. L'interdisciplinarité et l'intelligence collective sont au cœur de ce fonctionnement.

*Chaque membre de l'équipe est un pilier qui renforce la stabilité et la solidité de l'ensemble que forment nos pilotis.*



**N'hésitez pas à devenir vous aussi un pilier de notre projet et des Habitants, contactez-nous !**



# LES PILOTIS

**Les Pilotis ASBL**

Siège social :  
rue du Bourgmestre 13  
B-1050 Ixelles  
n° d'entreprise 0883.445.316

Contact :  
Delphine Lenne - Nicolas Mary  
Co-directeurs

[lespilotis.direction@gmail.com](mailto:lespilotis.direction@gmail.com)

+32 (0) 2 478 54 42  
+32 (0) 474 83 26 12

[www.lespilotis.be](http://www.lespilotis.be)

Avec le soutien de

